



LES MATINÉES DU FONCIER - Le droit de préemption

| | |
|---------------------------------------|--|
| Date | JEUDI 1^{ER} FÉVRIER 2024 |
| Lieu | Mairie Salle Lapurdi 35 Place de la Mairie 64480 USTARITZ |
| Horaires | 8h45 - 12h30 |
| Coût | Gratuit |
| Interventions et animation | – Bruno MOCORRÉA, chargé de mission à l'EPFL Pays Basque – Xalbat ETCHEGOIN, adjoint de direction et urbaniste conseiller au C.A.U.E 64 |
| Publics et prérequis | Élus des Pyrénées-Atlantiques |
| Objectifs pédagogiques | – Identifier les enjeux et connaître la réglementation applicable au droit de préemption ; – Connaître les différents droits de préemption et leur application : droit de préemption urbain, droit de préemption urbain renforcé (DPUR), zone d'aménagement différé (ZAD), droit de préemption de la SAFER... ; – Maîtriser les procédures : de la Déclaration d'intention d'Aliéner à l'évaluation des biens et à la formation des prix ; – Avoir la capacité de prévenir et de gérer les contentieux ; – Connaître les alternatives à la préemption : la voie amiable, les emplacements réservés destinés au logement social et aux équipements. |
| Méthodes et moyens pédagogiques | Apports théoriques et exemples sous forme d'atelier |

→ Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Pyrénées-Atlantiques
4 place Reine Marguerite - 64000 Pau ▪ 2 allée des Platanes - 64100 Bayonne ▪ 05 59 84 53 66 ▪ contact@caue64.fr
www.caue64.fr ▪  ▪  ▪ *Express'AUE 64, la lettre d'information*

Déclaration d'activité de formation n°72 64 001 68 64, depuis 1983
Agrément pour dispenser de la formation aux élus, depuis 2011

 **Les formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap**
Si vous êtes en situation de handicap, merci de nous le signaler lors de votre inscription.



LES MATINÉES DU FONCIER - Le droit de préemption

JEUDI 1^{ER} FÉVRIER 2024

8h45

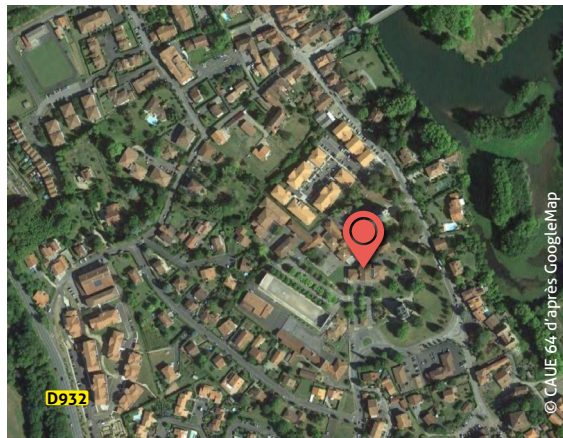
Accueil des participants

Introduction : Exposé des objectifs et du déroulé de la formation

- 1- L'institution du droit de préemption urbain (DPU) :
finalité et modalités d'institution
- 2- Les opérations soumises au DPU
- 3- L'exercice du droit de préemption
- 4- La Z.A.D, Zone d'Aménagement Différé
- 5- Les garanties des propriétaires, acquéreurs évincés et occupants
de l'immeuble préempté
- 6- Le contentieux de la préemption

12h30

Clôture



Mairie
Salle Lapurdi
35 Place de la Mairie
64480 USTARITZ

inscription

JEUDI 1^{ER} FÉVRIER 2024

**LES MATINÉES DU FONCIER
Le droit de préemption**

Nom - Prénom Collectivité
Fonction Courriel

Inscription à la formation (places limitées) :

A retourner avant le 25 janvier 2023 à l'EPFL Pays basque : b.mocorraea@epfl-pb.fr
e.zunda@epfl-pb.fr

Une seule inscription par bulletin, dupliquer si besoin

